Contrat individuel de formation - Médecine prophétique - Étudier Ibn al-Qayyim

Reference : formation-medecine-prophetique | Version : 2026-11-22.1

Ce modele presente les clauses generales. Les parties, conditions particulieres, annexes, prix, dates et mentions administratives doivent etre completes et verifies avant signature.

Conditions particulières à compléter

Prestataire : Ymene KALIFA, entrepreneur individuel (EI), nom commercial Botanyva Académie. SIRET : 915 289 409 00038. Adresse : 3 quai de la Graille, 38000 Grenoble. Contact : contact@botanyva.com. TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts. Médiateur : Société de la Médiation Professionnelle - Médiateurs Associés, Médiation de la consommation ; adresse de correspondance : Alteritae, 5 rue Salvaing, 12000 Rodez ; https://www.mediateur-consommation-smp.fr/ ; saisine@mediateur-consommation-smp.fr. Déclaration d'activité pour la formation : [numéro si attribué, ou situation déclarative à renseigner]. Client : [nom, adresse, e-mail]. Offre : [programme, prix total, échéancier, dates, durée, conditions de licence et organisation]. Les annexes du programme et des données personnelles sont jointes au contrat individuel.

Programme de médecine prophétique et validation des acquis

Le parcours à distance comprend 16 modules et 64 chapitres pour 180 heures de travail estimées sur 6 mois indicatifs. 64 QCM de cinq questions (320 questions), seuil 80 % et aucune erreur critique ; 64 exercices de consultation corrigés ; dossier final regroupant quatre situations transversales et préparation orale, relu par la formatrice, 14/20 minimum et reprise de tout point critique. Le temps de travail estimé et les heures effectivement suivies sont distincts.

1. Parties et documents contractuels

Le prestataire est l'entreprise Botanyva identifiée dans les conditions particulières. Le stagiaire est la personne nommée au dossier, qui suit la formation à titre individuel et à ses frais. Le présent contrat, les conditions particulières, le programme détaillé, l'échéancier et le règlement applicable sont remis sur un support téléchargeable avant signature. En cas de contradiction, les conditions particulières expressément acceptées priment sans pouvoir écarter une règle impérative. Les informations à compléter ne valent pas une donnée contractuelle.

2. Objet, objectifs et prérequis

Le prestataire organise la formation désignée en annexe. L'annexe précise sa nature, ses objectifs professionnels ou pédagogiques, son programme, le niveau préalable requis, la durée estimée, les modalités à distance, les moyens pédagogiques et techniques, l'encadrement, les évaluations et le document de fin de formation. Le stagiaire déclare avoir pris connaissance des prérequis et communique des informations exactes. L'admission et les aménagements nécessaires sont examinés avant confirmation définitive.

3. Organisation et accompagnement

Les dates de début et de fin, la durée d'accès, les modalités de décompte, les séquences, les modalités de tutorat et d'assistance, les éventuelles classes en ligne, les délais de réponse et de correction et la capacité d'accompagnement figurent dans les conditions particulières. Les durées d'étude sont estimatives et ne constituent pas une obligation de présence continue. Un équipement compatible, une connexion Internet et une adresse e-mail personnelle sont nécessaires. Les aménagements d'accessibilité sont étudiés avec le

contact indiqué au dossier. Aucune possibilité matérielle d'aménagement ne sera promise avant vérification.

4. Prix, rétractation et règlements

Le prix total, les taxes ou l'exonération effectivement applicable, la remise éventuelle, le montant et la date de chaque règlement figurent dans l'échéancier accepté. Pour ce contrat individuel, la signature intervient avant l'inscription définitive et tout règlement. Le délai légal de rétractation de dix jours prévu par le Code du travail est respecté ; pour le parcours à distance proposé ici, Botanyva accorde un délai contractuel de quatorze jours à compter de la signature. Aucun règlement n'est exigé pendant ce délai. À son expiration, le premier versement ne dépasse pas 30 % du prix total ; le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de la formation. Un paiement fractionné ne transforme pas la formation en abonnement mensuel résiliable chaque mois. Aucun financement public, prise en charge ou éligibilité CPF n'est promis sans dispositif expressément identifié et vérifié.

5. Rétractation, interruption et force majeure

Le stagiaire peut se rétracter dans le délai applicable par toute déclaration non équivoque adressée au contact du contrat, notamment au moyen du formulaire annexé. Les modalités d'interruption, d'abandon et les conséquences financières sont décrites dans les conditions particulières ; elles ne permettent pas de facturer automatiquement une formation non réalisée en violation des règles applicables. En cas de force majeure dûment reconnue empêchant le stagiaire de poursuivre, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata. Si Botanyva annule ou ne peut assurer une partie substantielle de la prestation, une solution de remplacement est proposée avec l'accord du stagiaire ou la partie non réalisée est remboursée selon les droits applicables. Les droits impératifs du consommateur restent préservés.

6. Obligations et suivi du stagiaire

Le stagiaire utilise son accès personnel, suit les activités, remet des travaux personnels et respecte la confidentialité des échanges. Les preuves de progression, soumissions, corrections et validations servent au suivi pédagogique. Une difficulté technique ou pédagogique doit être signalée afin de rechercher une solution. Le partage d'identifiants, l'usurpation, la fraude aux évaluations, la revente d'accès, le harcèlement et le dépôt de documents illicites sont interdits. Une suspension proportionnée peut intervenir après information et possibilité de régulariser, sauf urgence de sécurité ou comportement grave nécessitant une mesure immédiate. Le stagiaire conserve les recours prévus par la loi.

7. Évaluations et document de fin de formation

Les conditions de réussite sont celles du programme remis au contrat : QCM, travaux écrits, corrections humaines, éventuelle soutenance, stage et observation pratique selon le parcours. Le paiement et le simple fait de consulter les cours ne suffisent pas à obtenir la validation. Une compétence gestuelle ne peut être réputée maîtrisée sur la seule base d'une lecture. Le document Botanyva de fin de formation atteste uniquement les acquis et évaluations réellement validés. Le terme commercial « diplôme Botanyva » désigne un document privé : aucune reconnaissance d'État, certification RNCP/RS, qualification médicale ou autorisation d'exercer une profession réglementée n'est promise sans référence vérifiable. Les modalités effectives de remise par e-mail et par voie postale sont précisées au dossier.

8. Limites professionnelles et contenus de santé

L'enseignement vise les connaissances et pratiques de bien-être définies au programme. Il ne confère pas la qualité de professionnel de santé ni le droit de diagnostiquer, prescrire, traiter une maladie, modifier un traitement ou se substituer au suivi médical. Le stagiaire vérifie les limites de son champ d'intervention, les contre-indications et les règles applicables à sa pratique. Les cas pédagogiques ne sont pas des consultations individuelles. Les contenus scientifiques ou traditionnels sont contextualisés avec leurs limites et peuvent évoluer ; une hypothèse ou un usage traditionnel ne doit pas être présenté comme une efficacité clinique démontrée.

9. Propriété intellectuelle

Les supports, visuels, vidéos, textes, bases, évaluations et outils Botanyva sont protégés. Le stagiaire reçoit une autorisation personnelle de consultation et de téléchargement des ressources expressément proposées pendant son accès. Il peut appliquer les connaissances acquises dans le respect de la loi et conserver ses notes personnelles. Sans autorisation écrite, il ne peut reproduire, distribuer, vendre, publier, partager les cours, extraire systématiquement les contenus ou les utiliser pour entraîner un modèle ou constituer une formation concurrente. Les exceptions légales, notamment le droit de courte citation lorsqu'il s'applique, restent réservées. Aucune clause ne rend Botanyva propriétaire des connaissances générales ou des travaux originaux du stagiaire.

10. Responsabilité, assurance et réclamations

Chaque partie répond de ses propres manquements selon le droit applicable. Botanyva s'engage à exécuter les prestations pédagogiques convenues avec diligence ; aucune réussite à l'examen, clientèle, revenu ou installation professionnelle n'est garanti. Cette clause ne supprime pas la responsabilité du prestataire pour ses fautes, ni les droits du consommateur. Le stagiaire reste responsable des décisions qu'il prend dans sa pratique et des assurances requises pour son activité. Toute réclamation est adressée au contact indiqué. Le consommateur peut ensuite recourir gratuitement au médiateur de la consommation effectivement désigné, selon ses conditions de recevabilité, sans perdre le droit de saisir une juridiction compétente.

11. Données personnelles et confidentialité

Les coordonnées, données de contrat, paiement, progression et évaluations sont traitées pour la gestion du contrat, le suivi pédagogique et les obligations légales. Les coordonnées du responsable, les destinataires, les prestataires, les durées et les modalités d'exercice des droits sont précisés dans la notice remise avec le contrat. Le consentement à la prospection est distinct et facultatif. Aucun document permettant d'identifier un consultant ni donnée personnelle de santé d'un tiers ne doit être déposé dans les travaux ou discussions. Les échanges entre élèves restent confidentiels. La preuve de signature est conservée pour établir le consentement et l'intégrité du document, pendant la durée indiquée dans la notice.

12. Signature, preuve et droit applicable

Le signataire peut consulter et télécharger le texte complet avant de signer. La signature électronique simple comprend une action expresse de signature, le nom déclaré et la vérification de l'adresse e-mail par un code à usage limité. La version du document, son empreinte numérique et la date de validation sont enregistrées avec une attestation de preuve ; il ne s'agit pas d'une signature qualifiée ni d'un horodatage qualifié. Chaque partie reçoit ou peut télécharger un exemplaire du contrat et de sa validation. Une modification substantielle exige un nouveau document à accepter : une version déjà signée n'est pas remplacée silencieusement. Le droit désigné dans les conditions particulières s'applique sous réserve des dispositions impératives

protectrices du consommateur et des règles de compétence applicables.

Formulaire de rétractation

À l'attention du prestataire identifié au contrat : je notifie ma rétractation du contrat suivant : [intitulé et référence]. Contrat signé le : [date]. Nom du stagiaire : [nom]. Adresse : [adresse]. E-mail du dossier : [e-mail]. Date : [date]. Signature si formulaire papier : [signature]. L'utilisation de ce formulaire n'est pas obligatoire : une déclaration non équivoque suffit.

Signatures et dates

Pour Botanyva Academie : Ymene KALIFA. Date de signature du prestataire : a renseigner lors de la contresignature electronique.

Client : titulaire du contrat individuel. Date de signature du client : a renseigner lors de sa validation electronique.